VILLE DE
PAYERNE

Administration générale

Au Conseil communal de et à
1530 Payerne

Payerne, le 21 octobre 2026

Communications de la Municipalité

1. Réponses aux questions de Monsieur le Conseiller communal Christian Gauthier, concernant le taux de mise en séparatif des eaux, ainsi que du déploiement de Moloks sur le territoire communal

1.1 Assainissement des eaux, taux de mise en séparatif selon PGEE

Le service Infrastructures, travaux publics et domaines a procédé à l'évaluation du taux de mise en séparatif des eaux sur l'ensemble du territoire communal, sur la base des données émanant du Système d'Information du Territoire communal (SIT).

Sont pris en considération les collecteurs communaux d'assainissement. Des campagnes de contrôles de raccordements privés par enfumages ont été effectués ces dernières années, permettant d'établir un cadastre des raccordements, dont ceux incorrects qu'il y aura lieu de faire corriger par les propriétaires.

Afin d'obtenir une lecture distincte, les Hameaux et le centre-ville ont été traités spécifiquement.

Hameaux (Vers-chez-Perrin, Corges, Etrabloz, Vers-chez-Savary)

Les Hameaux peuvent être considérés comme étant intégralement équipés en système séparatif, mis à part quelques cas de moindre importance encore à régler.

Centre-ville

A ce jour, la mise en séparatif du centre-ville est évaluée à hauteur d'environ 60 %. Il est important de rappeler qu'une mise en séparatif intégrale (100 %) n'est pas à attendre, certains secteurs présentant un cout prohibitif par rapport au gain environnemental obtenu. Un taux final de mise en séparatif d'approximativement 85 % à 90 %peut ainsi être raisonnablement annoncé.

Les mesures du PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) qui seront à futur projetées traiteront de mises en système séparatif encore à réaliser, ainsi que de l'entretien et/ou la reconstruction d'équipement sous-dimensionnés ou obsolètes.

Hôtel de Ville
Rue de Savoie 1

Case postale 112
1530 Payerne

+41 26 662 65 10
commune@payerne.ch

Informations :
www.payerne.ch

1.2 Déploiement de conteneurs enterrés type Molok

A ce jour, 34 Moloks ont été installés par la Commune, entièrement sur du domaine public. Afin d'assurer une gestion globale, 14 Moloks privés vont être repris par la Commune. La fin du déploiement des Moloks est prévue pour début 2028, avec un total de 130 Moloks.

2. Engagement du nouveau Chef de secteur des ressources humaines

La Municipalité a le plaisir d'informer le Conseil communal de l'engagement de Monsieur Damien Michel en qualité de Chef de secteur des ressources humaines, avec une entrée en fonction fixée au 1er novembre 2026.

Afin de pourvoir ce poste, la Municipalité a confié l'ensemble du processus de recrutement à un cabinet externe spécialisé.

Le choix s'est porté sur Monsieur Damien Michel, titulaire d'un brevet fédéral de spécialiste en ressources humaines, qui bénéficie d'une solide expérience dans ce domaine. Après avoir exercé différentes fonctions opérationnelles et de recrutement, il occupe actuellement un poste de HR Business Partner au sein du Groupe Elsa, où il accompagne notamment les responsables dans la gestion des ressources humaines, le développement des compétences et les questions managériales.

Son expérience, ses qualités relationnelles et sa volonté de s'investir dans le développement de la fonction RH ont particulièrement convaincu la Municipalité.

Monsieur Damien Michel aura notamment pour mission d'accompagner la Municipalité et les responsables dans la gestion des ressources humaines, de contribuer à l'évolution des pratiques RH et de participer aux différents projets qui attendent l'Administration communale en la matière.

Compte tenu de cette entrée en fonction au 1er novembre 2026, le mandat externe assurant actuellement l'intérim du secteur des ressources humaines pourra prendre fin de manière anticipée, après une courte période de tuilage destinée à assurer la transmission des dossiers. La durée effective du mandat sera ainsi inférieure à celle envisagée lors de l'établissement du préavis n° 13/2026 relatif à la demande de crédit complémentaire au budget 2026, ce qui permettra de réduire les dépenses correspondantes

La Municipalité se réjouit de pouvoir compter sur les compétences de Monsieur Damien Michel et son expérience et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

3. Bouclement du préavis n° 04/2013, Réalisation des Infrastructures publiques et aménagement routier relatifs à la construction du bâtiment de la Fondation des Logements Protégés de la Broye situé entre la rue à Thomas et la rue Derrière-la-Tour, participation de la Commune Payerne aux frais de concours du bâtiment de la Fondation des Logements Protégés et bouclement du préavis n° 04/2016, A. Demande de crédit complémentaire pour le préavis n° 04/2013 : Réalisation des infrastructures publiques et aménagements routiers à la rue Derrière la Tour et la rue à Thomas, B. Demande de crédit pour des nouveaux travaux d'infrastructures supplémentaires et des travaux d'aménagements routiers à la rue à Thomas, rue de la Croix-Blanche et rue Montpellier

Dans le cadre des préavis n° 04/2013 et n° 04/2016, le Conseil communal octroyait un crédit totalisant Fr. 2'693'600.—.

La partie des travaux d'assainissement à financer par prélèvement sur le fonds « Egouts-épuration / travaux futurs » (autorisation donnée par le Conseil Communal pour Fr. 1'311'000.—) s'est élevée à Fr. 1'226'784.32 hors taxes et le prélèvement au fonds correspondant a été effectué.

Les travaux relatifs à l'eau potable ont été réalisés pour un montant total de Fr. 287'131.39 hors taxes. La subvention de l'ECA a représenté Fr. 47'918.— et l'amortissement a débuté en 2017. La valeur résiduelle au 1er janvier 2026 est de Fr. 83'263.39.

Les travaux relatifs à l'aménagement routier ont été réalisés pour un montant total de Fr. 778'950.70. L'amortissement a débuté en 2017 et la valeur résiduelle au 1er janvier.2026 est de Fr. 423'950.70.

4. Bouclement du préavis n° 09/2014, Station de pompage de la Vernaz, Etude d'avant-projet de la rénovation de l'ouvrage, Assistance à la mise en place d'une entente intercommunale, Programme d'action agricole pour la réduction des charges en Chloridazon

Dans le cadre du préavis n° 09/2014, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 151'000.— dont il y avait lieu de déduire la récupération de la TVA pour :

1. réaliser l'étude d'avant-projet de la rénovation du puits de la Vernaz ;
2. financer l'assistance à la mise en place d'une association intercommunale ;
3. mettre en place un programme d'action agricole pour la réduction des charges en Chloridazon du puits de la Vernaz sur le territoire de la Commune de Corcelles.

Les travaux ont été réalisés pour un total de Fr. 165'723.77 hors taxes. L'amortissement a débuté en 2016. La valeur résiduelle au 1er janvier 2026 est de Fr. 115'073.77.

Le dépassement de Fr. 14'723.75 hors taxes provient essentiellement des coûts d'études hydrogéologiques plus complexes que prévues, ainsi que de l'allongement du programme pour la réduction des charges en Chloridazon (herbicide).

5. Bouclement du préavis n° 11/2019, Adaptation des réservoirs d'eau potable de la Planche au Loup dans le cadre de l'assainissement du Puits de la Vernaz

Dans le cadre du préavis n° 11/2109, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 100'000.— pour des travaux d'adaptation aux réservoirs de la Planche au Loup dont il y avait lieu de déduire la récupération de la TVA et la subvention attendue de l'ECA.

Les travaux ont été réalisés pour un total de Fr. 62'157.40 hors taxes. La subvention ECA de Fr. 10'308.— reçue le 18 février 2025 a été imputée en recette dans le compte de fonctionnement.

Cet investissement a été entièrement amorti par un prélèvement sur le fonds de réserve « Eaux, travaux futurs » conformément aux décisions votées par le Conseil communal.

6. Bouclement du préavis n° 12/2020, Route d'Echallens, assainissement du passage à niveau CFF, ligne n° 251, km 26.849

Dans le cadre du préavis n° 12/2020, le Conseil communal octroyait un crédit de TTC Fr. 85'077.60.— pour assainir la chaussée, dont il y avait lieu de déduire la subvention cantonale à hauteur de Fr. 39'900.—.

Les travaux relatifs ont été réalisés pour un montant total de TTC Fr. 94'703'31. La subvention cantonale se monte à Fr. 39'900.—. L'amortissement a débuté en 2022 et la valeur résiduelle au 1er janvier 2026 est de Fr. 44'243.31.

Le dépassement, hors subvention, de TTC Fr. 9'625.70 provient de travaux complémentaires qui ont été réalisés pour l'assainissement d'un tronçon de trottoir jouxtant ceux de la route d'Echallens. Ces travaux ont été initiés pour bénéficier des installations de l'entreprise de génie-civil déjà en place.

7. Bouclement du préavis n° 24/2020, Assainissement du chemin En Chaux

Dans le cadre du préavis n° 24/2020, le Conseil communal octroyait un crédit de TTC Fr. 190'000.— pour la réalisation des travaux d'assainissement du chemin en Chaux.

Les travaux ont été réalisés pour un montant total de TTC Fr. 254'358.30. Nous avons encaissé une subvention cantonale de Fr. 122'649.— et la participation de Monsieur Emile Haeberli se monte à Fr. 27'000.—. La dépense nette d'investissement s'élève à TTC Fr. 104'709.30. L'amortissement a débuté en 2023 et la valeur résiduelle à ce jour est de Fr. 74'190.70.

Initialement, le préavis ne prévoyait aucune subvention, conformément à ce qui avait été annoncé par les services cantonaux qui demandaient pour cela une expertise globale de tous les chemins AF communaux. Avant les travaux, la Ville a été informée qu'à titre exceptionnel des subventions cantonales et fédérales lui seraient finalement versées. Afin de permettre à Monsieur Emile Haeberli de pouvoir bénéficier des subventions sur son tronçon de chemin, la Ville a pris dans un premier temps la totalité des coûts à sa charge, pour toucher l'intégralité des subventions. La part résiduelle à charge de Monsieur Emile Haeberli lui a été facturée par la suite.

8. Bouclement du préavis n° 06/2021, Réaménagement des rues du Favez, de la Vignette et du passage de la Blancherie, découlant de l'extension du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)

Dans le cadre du préavis n° 06/2021, le Conseil communal octroyait un crédit de TTC Fr. 882'000.— pour le réaménagement de la rue de la Vignette et le passage de la Blancherie dont il y avait lieu de déduire les participations attendues des Cantons de Vaud et de Fribourg.

Les travaux relatifs ont été réalisés pour un montant total de TTC Fr. 890'483.95. La participation financière des Cantons de Vaud et Fribourg se monte à Fr. 518'000.—.

En 2021, une partie des factures pour un montant total de TTC Fr. 191'588.85 et l'encaissement du 1er acompte de la participation financière pour un montant de Fr. 233'613.— ont été comptabilisés dans le compte de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement se montent à TTC Fr. 698'895.10 et la participation financière comptabilisée dans l'investissement se monte à TTC Fr. 284'387.—.

L'amortissement a débuté en 2023 et la valeur résiduelle à ce jour est de Fr. 370'708.10.

9. Bouclement du préavis n° 04/2022, Alimentation en eau potable et défense incendie, bouclage de la ceinture ouest (secteur charrière d'Estavayer et route de la Vy des Charrettes)

Dans le cadre du préavis n° 04/2022, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 475'000.— pour l'installation de la conduite d'eau potable et de défense incendie entre la charrière d'Estavayer et la route de la Vy des Charettes dont il y avait lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA.

Les travaux ont été réalisés pour un montant total de Fr. 303'247.51 hors taxes. La subvention de l'ECA a représenté Fr. 148'512.— et l'amortissement a débuté en 2024. La valeur résiduelle au 1er janvier 2026 est de Fr. 144'535.51.

10. Bouclement du préavis n° 05/2022, Installation de la fibre optique dans la rive droite de la Broye, raccordement des stations de relevage des eaux usées et intégration de leur gestion sur la supervision

Dans le cadre du préavis n° 05/2022, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 178'000.— pour la mise en place d'un réseau de fibre optique raccordant les stations de relevage des eaux usées dont il y avait lieu de déduire la récupération de la TVA.

Les travaux ont été réalisés pour un montant total de Fr. 163'887.18 hors taxes.

Cet investissement a été entièrement amorti par un prélèvement sur le fonds de réserve « Egouts et épuration, travaux futurs » conformément aux décisions votées par le Conseil communal.

11. Bouclement du préavis n° 01/2023, Remplacements de la balayeuse du secteur Entretien du Domaine Public avec achat d'un aspirateur à feuilles et du véhicule utilitaire du secteur de la Cave communale

Dans le cadre du préavis n° 01/2023, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 265'000.— pour l'achat d'une balayeuse électrique en remplacement de l'actuelle et de compléter cet achat par un aspirateur à feuilles pour le secteur Entretien du Domaine Public ainsi qu'un crédit de Fr. 48'000.— pour l'achat d'un véhicule utilitaire électrique pour le secteur de la cave.

Pour le secteur Entretien du Domaine public, une balayeuse électrique et un aspirateur à feuilles ont été achetés pour un montant total de TTC Fr. 256'612.15. L'amortissement a débuté en 2025 et la valeur résiduelle au 1er janvier 2026 se monte à Fr. 230'112.15.

Pour le secteur de la cave, un véhicule a été acheté pour un montant de Fr. 37'750.28 hors taxes. L'amortissement a débuté en 2025 et la valeur résiduelle au 1er janvier 2026 s'élève à Fr. 33'975.28

12. Bouclement du préavis n° 02/2023, Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie située à l'arrière de la Halle des Fêtes, entre l'Avenue Général Jomini et l'Avenue du Stade

Dans le cadre du préavis n° 02/2023, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 250'000.— pour le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie à l'Avenue Général Jomini et l'Avenue du Stade dont il y avait lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA.

Les travaux ont été réalisés pour un montant total de Fr. 170'632.84 hors taxes. La subvention de l'ECA a représenté Fr. 86'058.— .

Cet investissement a été entièrement amorti par un prélèvement sur le fonds de réserve « Eaux, travaux futurs » conformément aux décisions votées par le Conseil communal.

13. Bouclement du préavis n° 05/2026, Adhésion à la Coopérative Arrobroye et demande de crédit pour l'équipement pour l'irrigation des terres agricoles communales louées aux agricultrices et agriculteurs payernois

A la suite de la validation du préavis n° 05/2026 par le Conseil Communal, la convention de financement de l'équipement de parcelles au réseau d'irrigation a été signée par la Municipalité, le 21 juillet 2026. Le paiement de Fr. 2'065'822.75 (part sociale comprise) a été effectué le 10 août 2026. La différence favorable de Fr. 99'430.30 entre la demande exprimée dans le préavis et le versement final provient d'un nouveau calcul des surfaces suite à la vente ou l'échange de terrains et la déduction de mètres carrés de chemin agricoles.

14. Vendanges 2026

La récolte 2026 s'est déroulée du 24 août au 17 septembre 2026, avec un total de 13 jours de vendanges. Il s'agit des vendanges les plus précoces enregistrées sur le domaine, à l'exception de celles de 2003.

L'année viticole a été marquée par des températures particulièrement élevées et, surtout, par une sécheresse importante. Ces conditions se sont révélées favorables au printemps, avec une pression des maladies quasiment inexistante. En effet, le manque d'humidité a fortement limité le développement et la propagation des champignons nuisibles à la vigne, notamment le mildiou et l'oïdium.

En revanche, durant l'été, la sécheresse a mis les vignes à rude épreuve, provoquant certains blocages physiologiques liés au manque d'eau. A la mi-juillet, la petite taille des baies suscitait d'ailleurs de réelles inquiétudes quant au potentiel de récolte. Heureusement, trois épisodes orageux, sans grêle, ont permis d'apporter l'eau nécessaire au grossissement des baies et à l'assouplissement de la peau des raisins.

Au final, la récolte se distingue par une excellente qualité et une teneur élevée en sucre. Sur le plan quantitatif, les chasselas ont toutefois particulièrement souffert des conditions climatiques, avec une diminution de la récolte de 30 % par rapport à 2025. Pour les autres cépages, les écarts sont moins importants.

Malgré cette baisse de rendement, les perspectives pour le millésime 2026 sont très réjouissantes. Les vins actuellement en cours d'élaboration semblent d'ailleurs confirmer le potentiel qualitatif de cette récolte.

L'encavage 2026 se présente comme suit.

Récolte

Cépages	KG 2025	KG 2026	°Oe	2025/2026
Chasselas	48'462	30'910	80	- 36 %
Pinot Gris	905	867	95	- 4 %
Viognier	882	940	94	7 %
Sauvignon blanc	1'909	1'963	98	3 %
Savagnin blanc	1'824	3'164	95	73 %
Total blancs	**53'982**	**37'844**		**- 30 %**
Gamay	1'936	1802	90	- 7 %
Pinot Noir	5'505	4'991	95	- 9 %
Merlot	2'750	2'913	99	6 %
Gamaret & Garanoir	2'435	2'619	95	8 %
Cabernet Sauvignon	533	391	98	- 27 %
Cabernet franc	382	393	97	3 %
Total rouges	**13'541**	**13'109**		**- 3 %**
Total récolte	**67'523**	**50'953**		**- 25 %**

Achats

Cépages	KG 2025	KG 2026	°Oe	2025/2026
Chasselas Treize vents	379	313	80	- 17 %
Gamay	321	843	89	163 %
Total achats	**700**	**1'156**		**65 %**

Encavage

	KG 2025	KG 2026	°Oe	2025/2026
Récolte	67'523	50'953		- 17 %
Achat	700	1'156		163 %
Total	**68'223**	**52'109**		**65 %**

Au vu de cette récolte, la Cave L'Abbatiale se réjouit de pouvoir proposer ses vins à la vente l'année prochaine et de continuer à satisfaire sa fidèle clientèle, toujours plus nombreuse.

15. Abattage de six robiniers

La Municipalité vous informe que six des vingt-un arbres robiniers faisant l'objet d'une demande de crédits complémentaire au budget 2026 (préavis n° 13/2026) portée à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 29 octobre 2026 ont dû être abattus pour des motifs de sécurité le 28 septembre 2026.

En effet, de nombreuses fructifications de polypore soufré ont été constatées lors d'un contrôle de ces arbres. Ce champignon lignivore se développe rapidement dans le bois de cœur et peut entraîner une dégradation importante du duramen, réduisant ainsi les propriétés mécaniques du bois et compromettant la stabilité des arbres.

Lors de l'évaluation visuelle des arbres effectuée par le secteur compétent, il a également été constaté que plusieurs branches charpentières étaient en cours de dépérissement, probablement en raison du stress hydrique ainsi que de la localisation des arbres en sommet de talus. Au vu de la localisation de ces arbres, en bordure immédiate d'un cheminement piéton et d'une route, ainsi que de leur état sanitaire, un abattage d'urgence a été accepté conformément à l'article 15, alinéa 4, de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP).

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

L. Voinçon

MUNICIPALITÉ DE PAYERNE

La Secrétaire

C. Thöny